

Nouveautés... en matière d'organisation et SSE

Actualisation AFGSU spécialisée

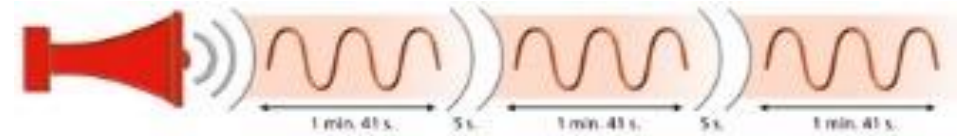


Quizz

A. Le système national d'alerte s'appuie sur un réseau de sirènes

B. Il existe une application officielle d'alerte et d'information des population

C. En cas d'alerte, il faut aller chercher ses enfants à l'école rapidement



Dans les écoles: Plan Particulier de Mise en Sécurité (**PPMS**)

Réponses vraies: A

Quizz (1)

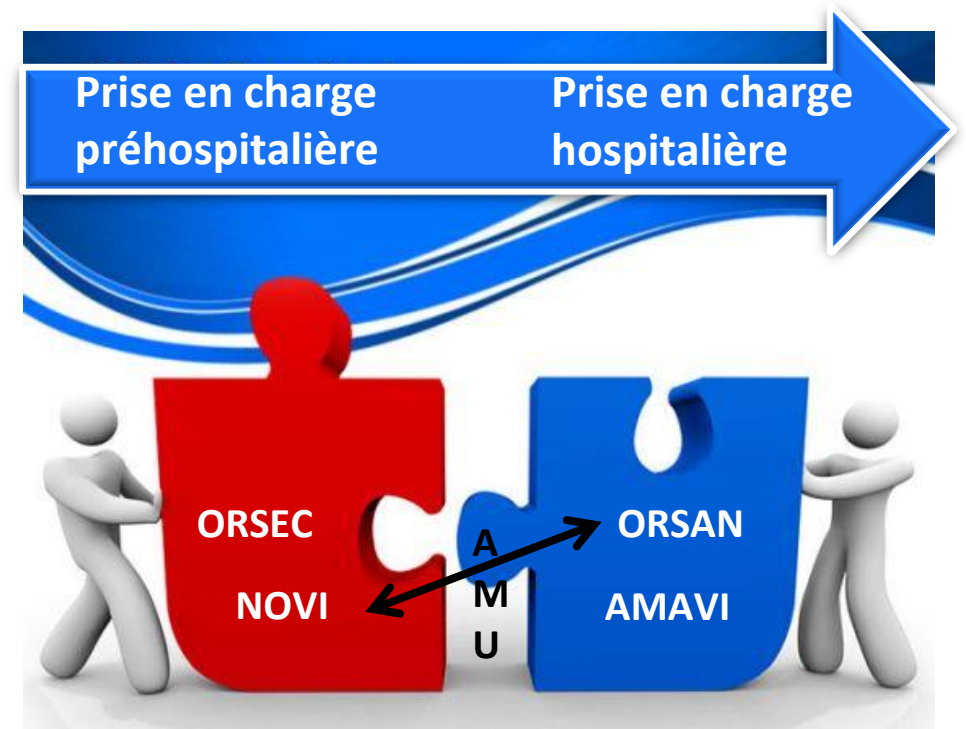
Le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système santé en SSE):

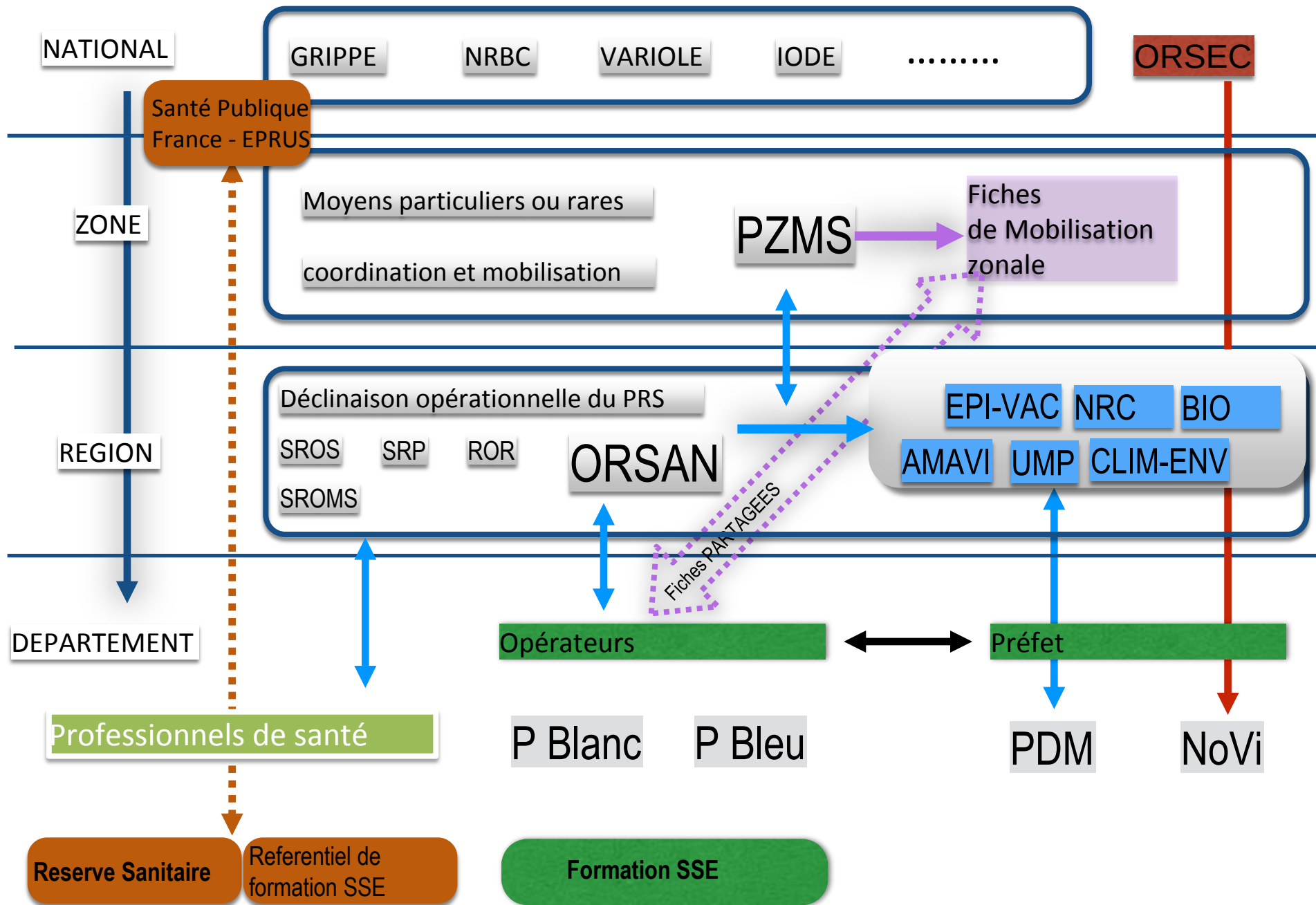
- A. S'intègre à la déclinaison territoriale des plans nationaux de défense et de sécurité
- B. L'AMU (Aide médicale Urgente) est à l'interface entre le ORSEC et le ORSAN
- C. Se décline uniquement au niveau départemental
- D. Date de 2014

ORSAN

INSTRUCTION N° DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

- Dispositif intégré **de préparation et de réponse sanitaire** qui a vocation à adapter le parcours de soins des patients et à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse monter en puissance lors de tout type d'évènements
- Ministère de la santé
- Elaboré, activé et piloté par ARS en lien avec ARS Zonale
- Coordination de la réponse du système de santé
- National, zonal, régional, départemental
- S'articule avec le ORSEC
- S'articule avec l'ensemble des plans et des acteurs du système de santé





Quizz (1)

Le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système santé en SSE):

- A. S'intègre à la déclinaison territoriale des plans nationaux de défense et de sécurité
- B. L'AMU (Aide médicale Urgente) est à l'interface entre le ORSEC et le ORSAN
- C. Se décline uniquement au niveau départemental
- D. Date de 2014

Réponses vraies: A - B - D

Quizz (2)

Le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système santé en SSE):

- A. Est mis en œuvre par le directeur de l'hôpital
- B. Vise à coordonner les différents intervenants du système de santé (hospitaliers, libéraux et médico-sociaux).
- C. Prédéfinit des parcours de soin pour répondre à des risques pré-identifiés
- D. Comprend 6 grands volets
- E. Identifie les besoins éventuels de renforts zonaux dans le cadre du plan zonal de mobilisation des ressources sanitaires

ORSAN

Le dispositif ORSAN comprend 3 axes :

1. Un schéma de planification ou **schéma ORSAN**

Définit les parcours de soins
Coordonne les acteurs

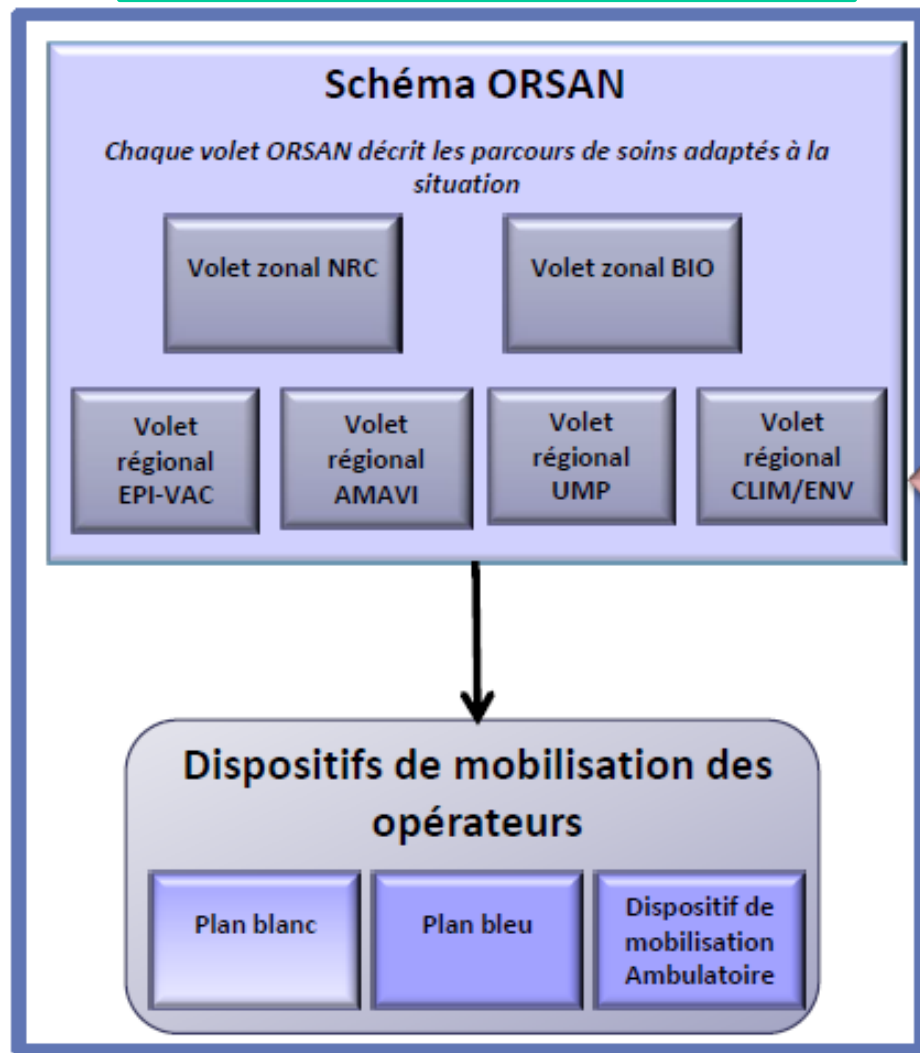
2. Des **moyens de réponse**

Stratégiques : stock de l'EPRUS, réserve sanitaire
Tactiques (PSM1 et 2)

3. Une **formation professionnelle** spécifique

ESR / coordonner les actions de formation des ETS sièges de SAMU dans ce domaine.
ESR / animer le réseau zonal des CESU
EPRUS-Santé Publique France / référentiels de formation SSE (commission spécialisée)
Pilotage plan blanc des ETS / développer et favoriser les formations SSE

ARS/ déclinaison territoriale des plans nationaux



ARS Zone

Plan zonal de mobilisation

*Recensement des moyens tactiques et ressources humaines de la zone
Mise en cohérence des modalités de mobilisation
Modalité de sollicitation exceptionnelle des moyens stratégiques et de la réserve sanitaire
Formation des professionnels de santé de la zone*

Plan départemental de mobilisation

Détermine les modalités de recours à des ressources extérieures et précise au sein de chaque volet l'organisation des dispositifs d'exception

Campagne de vaccination dans des centres dédiés

Distribution des produits de santé en dehors du circuit pharmaceutique

Evacuation d'un (ou plusieurs) établissement(s) de santé ou médico-social

Préfecture

Quizz (2)

Le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système santé en SSE):

- A. Est mis en œuvre par le directeur de l'hôpital
- B. Vise à coordonner les différents intervenants du système de santé (hospitaliers, libéraux et médico-sociaux).
- C. Prédéfinit des parcours de soin pour répondre à des risques pré-identifiés
- D. Comprend 6 grands volets
- E. Identifie les besoins éventuels de renforts zonaux dans le cadre du plan zonal de mobilisation des ressources sanitaires

Réponses vraies: B – C – D - E

Quizz: PSM

Le PSM (Poste Sanitaire Mobile)

- A. Est constitué de matériel et produits pharmaceutique
- B. Est destiné à être utilisé uniquement par l'hôpital qui en a la charge
- C. Le PSM2 permet de soigner 30 victimes pendant 24h
- D. Peut être projeté sur le terrain dans un autre département

PSM = Poste Sanitaire Mobile

- **Deux Niveaux :**

- PSM 1 - 25 blessés - 400 kg
 - PSM 2 - 500 blessés - 8 tonnes
 - Répartition nationale (24 PSM 2 – 109 PSM I)
 - Localisation : CH avec SAMU ou SMUR
-
- + PSM pédiatriques
-
- Plate-forme nationale projetable : Dotation OPEX (PSM3), Créteil



PSM = Poste Sanitaire Mobile

PSM2

- 4 lots polyvalents identifiés (11 malles/25 UA par lot)
- 2 lots principaux identifiés (156 malles, 200 UA par lot)
- Équipements logistiques
- Remorque / Tentes gonflables
- Groupe électrogène / Brancards, couvertures
- Réseau radio (PSM 2 uniquement)

PSM 1 : Equivalent de 1 lot polyvalent PSM 2



PSM = Poste Sanitaire Mobile

Malle « antidotes »: 15 victimes NRBC

2 malles par PSM1 et 4 malles par PSM2 (60 victimes)

Produits	
ATROPINE 1 mg/1 ml	2012/2013
CYANOKIT 5 g + NaCl 0,9% 100 ml	
SUCCICAPTAL 200 mg	
CIPROFLOXACINE 500 mg	
CONTRATHION 2%	
RADIOGARDASE (bleu de Prusse)	2013/2014
Ca-DTPA	
Iodure de potassium	

Quizz: PSM

Le PSM (Poste Sanitaire Mobile)

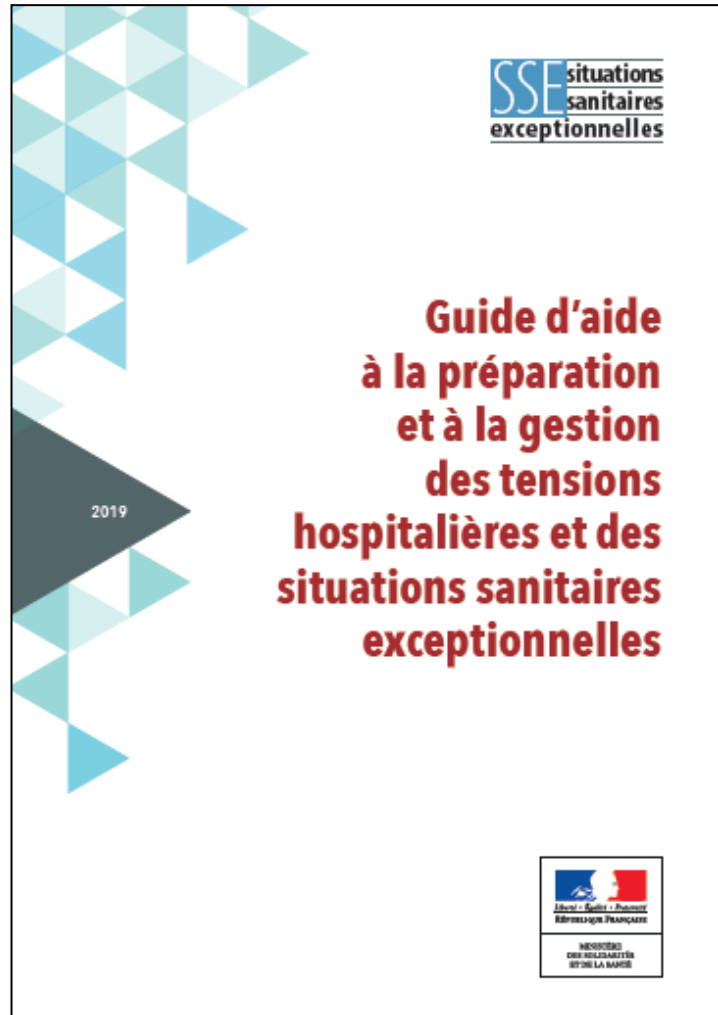
- A. Est constitué de matériel et produits pharmaceutiques
- B. Est destiné à être utilisé uniquement par l'hôpital qui en a la charge
- C. Le PSM2 permet de soigner 30 victimes pendant 24h
- D. Peut être projeté sur le terrain dans un autre département

Réponses vraies: A – D

Quizz: Plan blanc

Le plan blanc

- A. Est un plan permettant à l'hôpital de s'organiser face à un évènement impactant son fonctionnement
- B. Correspond au niveau 1 de la gestion des tensions hospitalières et SSE
- C. Comprend des volets spécifiques (NRC-REB-AMAVI-MédicoPsy-Epi Clim)
- D. Est disponible sur l'intranet du CHU



- **Niveau1 = plan de mobilisation interne:**

Les mesures de gestion courante ne permettent pas de faire face à la situation Pas de menace sur le fonctionnement courant ni besoin de mobiliser des moyens humains ou matériels exceptionnels

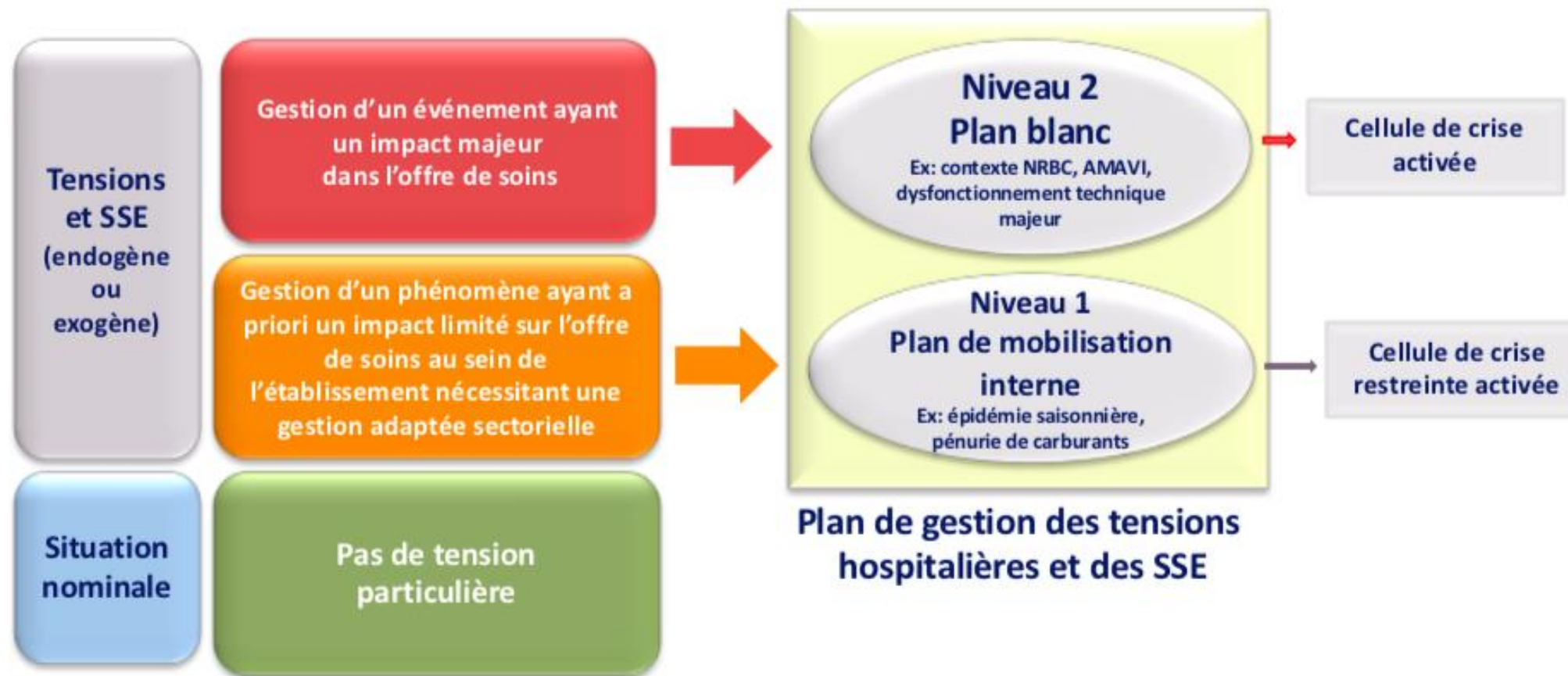
- **Niveau 2 = plan blanc:**

Situation ayant un impact potentiellement majeure sur l'offre de soin hospitalière.

Permet la mobilisation de toute les capacités humaine et logistique de l'établissement

Peut-être activé d'emblée ou suite à l'activation du niveau 1

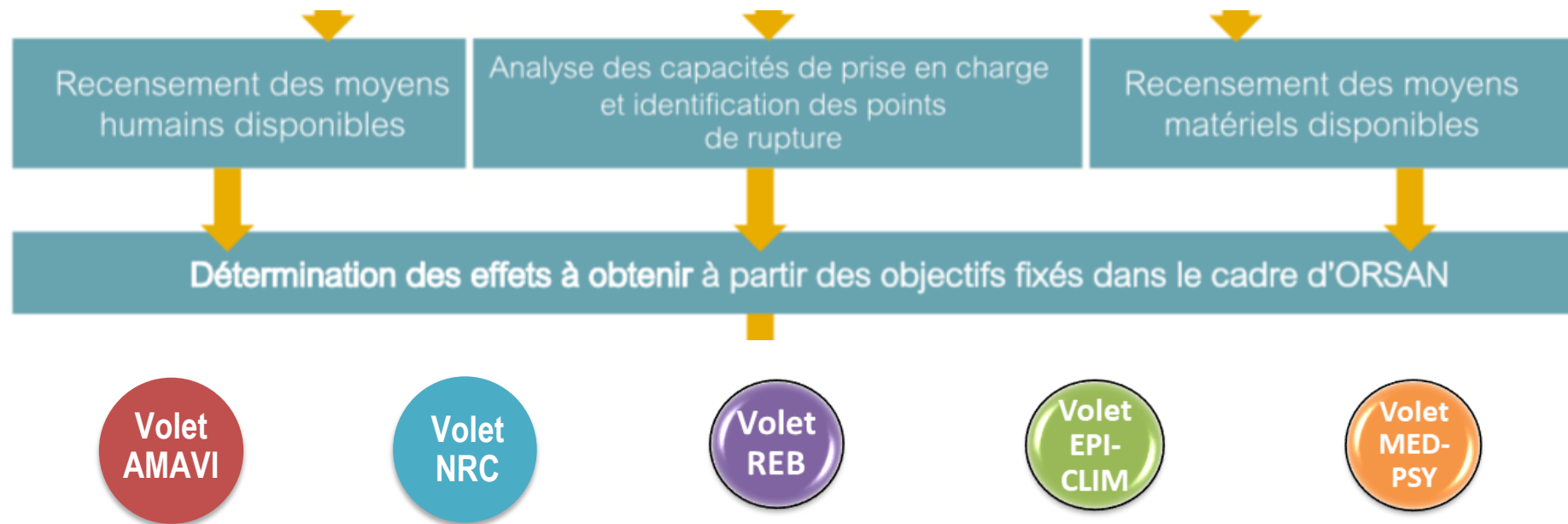
Structurer la réponse



- Un dispositif de montée en puissance à deux niveaux (comprenant deux plans de réponse)
- La structuration d'une cellule de crise hospitalière pilotée par le Directeur général
- Des outils de réponse préparés en amont

« Guide SSE »

Organisation de la réponse



Notion de **réponse minimale** est attendue pour tout établissement de santé.

+

Contractualisation ARS dans ORSAN

→ Travaux de catégorisation des ES en cours

Constitution de l'équipe projet

Référents SSE

Désignés / Directeur d'établissement et le Président de la CME

Elaboration et actualisation continue du plan de gestion tensions hospitalières et SSE

Diffusion auprès des professionnels de l'établissement

Organisation d'exercices en vue de tester son caractère opérationnel

Mise en œuvre du retour d'expérience.

Rôle pivot dans la préparation

de la réponse de l'établissement.



Annexes : outils opérationnels

- Fiches actions
- Fiches de postes pour les membres de la CCH
- Questionnaire d'auto-évaluation
- Fiches pratiques
- Modèles types (point de situation, main courante, etc.)

[illegible]

Plan blanc

Le plan blanc est un dispositif de crise permettant à un établissement de santé de mobiliser des moyens en cas:

- De **dysfonctionnement majeur interne** à l'établissement
- d'**afflux massif** de patients
- Pour faire face à une **situation sanitaire exceptionnelle**

En cas de risque particulier: volets **NRC-REB-AMAVI**

Mis en œuvre par le **directeur de l'hôpital**

Plan blanc

Dossier 00-Alertes et plans d'urgence
01 Plan blanc

The screenshot shows the CHU de Nantes Intranet portal. The browser address bar displays <http://intranet.intra.chu-nantes.fr/portail/portail.nsf/>. The portal header includes the CHU de Nantes logo and a navigation bar with icons for various services: messagerie, annuaires, notes de service, achat/appro., techni. service, signaler, logiciels soins, activité ambulatoire, informatique, and espace agent. Below the navigation bar, the 'Pratiques professionnelles' section is active, featuring a search bar and a list of documents. A blue arrow points from the text '01 Plan blanc' to the '01. Plan Blanc' item in the document tree.

CHU de Nantes

Pratiques professionnelles

Rechercher dans toutes les rubriques: Options avancées

Abonnez-vous pour recevoir par email toutes les mises à jour :
votre email [je m'inscris](#)

B: Activité des secteurs cliniques et médico-techniques

- 00-Alertes et Plans d'urgence
 - 00. Déclaration externe à l'ARS
 - 00. Plan Blanc_Sommaire
 - 01. Formations
 - 01. Plan Blanc
 - 01. PSMII
 - 02. Hopital en tension
 - 02. Plan Canicule
 - 02. Plan Grand Froid
 - 03. Risque infectieux
- 00-Urgences vitales
- 01-Douleur
- 01-Soins palliatifs
- 02-Hygiène de base-prévention transmission agents infectieux
- 03-Soins et actes techniques
- 04-Stérilisation et désinfection des dispositifs médicaux (DM)
- 05-Gestion du risque infectieux environnemental
- 06-Médicaments & dispositifs médicaux-COMEDIMS

A: Accueil et principes de prise en charge des patients

- Consultation d'éthique clinique
- De l'accueil à la sortie
 - 0- Politique, chartes et livrets d'accueil
 - 1-1 - Guide de l'admissionniste
 - 1-2 - Mouvements
 - 2 - Règles de facturation
 - 3 - Identitovigilance
 - 4 - Séjour de l'usager
 - 5 - Sortie de l'usager
 - 6 - Transports
 - 7 - Décès
- Dossier du patient
- Respects des Droits: information-bienveillance-confidentialité

C: Support au fonctionnement des services

- @Activité et Ressources
- @RH-Thèmes

21:20 23/09/2018

Quizz: Plan blanc

Le plan blanc

- A. Est un plan permettant à l'hôpital de s'organiser face à un évènement impactant son fonctionnement
- B. Correspond au niveau 1 de la gestion des tensions hospitalières et SSE
- C. Comprend des volets spécifiques (NRC-REB-AMAVI-MédicoPsy- Epi Clim)
- D. Est disponible sur l'intranet du CHU

Réponses vraies: A – C - D

ClAV, ça vous parle?

Il s'agit de:

- A. Le Centre Interne d'Accueil des Victimes
- B. La Cellule Interministérielle Audio-Visuelle
- C. La Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes

Réponse vraie: C

La CIAV, c'est quoi?

- Contexte attentat: guichet unique d'information et de déclaration pour les victimes et leurs proches.
- Centralise en temps réel l'ensemble des informations concernant l'état des victimes, informe et prend en charge leurs proches, en relation avec le Parquet.
- Création d'un numéro dédié à l'évènement
- Met à disposition du préfet une équipe, afin de l'assister dans l'accompagnement et l'aide aux victimes et à leurs proches et la mise en place du lieu d'accueil des victimes et de leurs proches

Identifier les victimes?

- SINUS:

outil du ministère de l'intérieur, il gère le dénombrement et la pré-identification des victimes sur le site de l'évènement



- SIVIC:

outil du ministère de la santé, destiné aux ARS, aux ES ainsi qu'aux CUMP pour gérer le suivi de la prise en charge hospitalière, l'identification des victimes et la récupération des coordonnées de leurs proches

A screenshot of the SIVIC software interface. The top bar shows 'Fiche SI-VIC FR320NOVI0000TR000212' and 'INFORMATIONS TERRAIN'. On the right, there are buttons for 'Enregistrer', 'Fermer', and 'Actions'. Below this, there is a section titled 'IDENTITÉ' with a yellow background. At the bottom, there are input fields for 'FR 520', 'NOVI0000', and 'TR 000212', followed by a label 'Saisir ou cliquer le numéro présent sur le'.

> Ces outils permettent d'établir la [Liste Unique des Victimes](#) à la CIAV

En matière de formation: AFGSU nouvelle formule

9 modules complémentaires :

- Annexe 3: Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier (1/2j)
- Annexe 4: Accueil massif de victimes non contaminées en établissement de santé (1/2j)
- Annexe 5: Stratégie médicale de damage control (1j)
- Annexe 6: Prise en charge des urgences médico-psychologiques (2j)
- **Annexe 7: Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuelle ou collective nucléaire, radiologique et chimique» (1j)**
- **Annexe 8: Décontamination hospitalière approfondie (1j)**
- Annexe 9: Prise en charge d'un patient victime d'un agent nucléaire, radiologique ou chimique (1j)
- **Annexe 10: Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé (1/2j)**
- Annexe 11: Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé de référence. (1j)